

CRISP Centre de recherche
et d'information socio-politiques
Courrier Hebdomadaire

423.022

CH 1043 · 22 juin 1984

Les résultats des élections européennes
de juin 84

par X. Mabile

1.4.

342.8

ISSN 0008 9664

LES RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DE JUIN 1984

par Xavier Mabille

SOMMAIRE

I.	L'INTERPRETATION DU SCRUTIN	p. 2
	1. La spécificité des élections pour le Parlement européen	p. 2
	2. Les élections nationales de référence	p. 2
II.	LES ELECTIONS EUROPEENNES DANS LEURSCADRESNATIONAUX	p. 4
	1. République fédérale d'Allemagne	p. 4
	2. Danemark	p. 6
	3. France	p. 8
	4. Royaume-Uni	p. 10
	5. Grèce	p. 12
	6. Irlande (République d')	p. 14
	7. Italie	p. 15
	8. Luxembourg (Grand-Duché de)	p. 17
	9. Pays-Bas	p. 19
III.	LE CAS SPECIFIQUE DE LA BELGIQUE	p. 21
	1. La comparaison simple 1979/1984 dans les deux collèges	p. 21
	2. La comparaison entre élections européennes et élections législatives	p. 24
IV.	L'EVOLUTION DE L'AUDIENCE ET DE LA REPRESENTATION DES COURANTS POLITIQUES TRANSNATIONAUX	p. 27
V.	LES ENJEUX POST-ELECTORAUX	p. 29
	Annexe 1 : Mesure des formes de non-participation électorale en Belgique	p. 30
	Annexe 2 : Le classement national des partis et des listes en Belgique	p. 31

LES RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DE JUIN 1984

par Xavier Mabilie

I. L'INTERPRETATION DU SCRUTIN

1. La spécificité des élections pour le Parlement européen

Les élections pour le Parlement européen tirent l'essentiel de leur spécificité de la simultanéité des consultations opérées dans dix pays différents (neuf en 1979).

La comparaison simple du scrutin de 1984 avec les premières élections au suffrage universel pour le Parlement européen permet de mesurer l'évolution de l'audience et de la représentation des grands courants politiques en présence.

Une attention particulière doit être portée au taux de participation électorale, qui donne une indication sur l'adhésion populaire à la construction européenne.

L'effet de simultanéité des consultations dans les divers pays est toutefois tempéré par la diversité des législations nationales selon lesquelles s'opère la désignation des membres du Parlement européen.

2. Les élections nationales de référence

La comparaison entre élections de même nature s'impose sans conteste, mais d'autres éléments de comparaison sont fournis par les élections intermédiaires, qui sont d'autre nature, qui portent sur des enjeux au moins partiellement différents et qui sont parfois régies par d'autres règles.

L'élection des membres du Parlement européen s'inscrit dans un cycle électoral qui a son rythme spécifique dans chacun des Etats.

L'élection de 1984 se situe donc selon les cas à une date plus ou moins éloignée de la dernière consultation nationale.

L'échelonnement dans le temps des élections nationales est le suivant depuis 1979 :

-
- (1) La couverture des élections européennes a été assurée par un travail collectif de l'équipe du CRISP. Y ont participé : Jules Gérard-Libois, auteur du Courrier Hebdomadaire n° 1040 du 18 mai 1984, Xavier Mabilie et Malou Julin, présents sur le plateau du Journal télévisé de la R.T.B.F. le 17 juin 1984, Evelyne Lentzen, assurant le commentaire au cours de l'émission spéciale du Journal parlé de la R.T.B.F. des 17 et 18 juin 1984, Etienne Arcq, Janine Delahaut, Edith Rubinstein et Anne Vincent.

Grand-Duché de Luxembourg	17 juin 1979
France	14 et 21 juin 1981
Grèce	18 octobre 1981
Belgique	8 novembre 1981
Danemark	8 décembre 1981
Pays-Bas	8 septembre 1982
Irlande	24 novembre 1982
République Fédérale d'Allemagne	6 mars 1983
Royaume-Uni	9 juin 1983
Italie	26 juin 1983
Danemark	10 janvier 1984

Cette liste fait apparaître des cas particuliers :

- au Grand-Duché de Luxembourg, en 1979, et en Grèce, en 1981, les dernières élections législatives avaient coïncidé avec l'élection des représentants nationaux au Parlement européen; cette simultanéité se renouvelle en 1984 au Luxembourg mais non en Grèce;
- le Danemark présente une double particularité, celle d'avoir connu deux élections législatives, en 1981 et en 1984, entre les deux élections européennes, et celle d'avoir connu un changement de gouvernement - le 10 septembre 1982 - non relié à une consultation électorale.

Le Danemark est par ailleurs le seul des 10 pays qui soit théoriquement situé - au moment du scrutin de juin 1984 - dans la zone d'impact immédiat de l'élection nationale précédente. La loi de science politique dite du "cône d'ombre", selon laquelle lorsque deux élections se succèdent à terme rapproché (moins de 6 mois) la seconde accentue les tendances observées lors de la première (1), n'y trouve cependant pas vérification, du fait des difficultés de comparaison amenées par la présence aux élections européennes du Mouvement populaire anti-CEE, absent aux élections législatives.

Enfin, le choix d'une élection de référence pour la France n'est pas aussi simple qu'il peut paraître en première approximation : en effet, les élections législatives des 14 et 21 juin 1981 constituaient d'une certaine manière des "troisième et quatrième tours" des élections présidentielles des 26 avril et 10 mai 1981. En moins de deux mois, 4 consultations s'étaient succédées, chacune amplifiant la tendance de la précédente. Le choix de repères multiples s'impose donc en l'occurrence.

x

x x

L'insertion du scrutin européen dans le cycle électoral spécifique de chaque pays impose le choix d'élections nationales de référence. Cette démarche est d'ailleurs rendue encore plus impérieuse du fait de la valeur de "test national" accordée à la consultation par de nombreux partis dans les divers pays.

(1) Cette observation est familière - même sans explicitation ou formulation théorique - aux observateurs de la vie politique des pays qui connaissent des régimes de scrutin à deux tours.

II. LES ELECTIONS EUROPEENNES DANS LEURS CADRES NATIONAUX

1. République fédérale d'Allemagne

Règle du jeu électoral :

- 81 sièges, dont 78 pourvus par le corps électoral de R.F.A. et 3 par le Parlement de Berlin-Ouest;
- présentation des listes soit à l'échelon fédéral, soit à l'échelon des Länder;
- répartition des sièges à la représentation proportionnelle entre les listes obtenant au moins 5 % des suffrages.

	Elections au Parlement européen		Election de référence 6 mars 1983
	10 juin 1979	17 juin 1984	
Participation	65,9 %	56,8 %	89,1 %
Principales listes	% ¹	% ¹ Sièges Groupes au P.E.	% ¹
Christlich - Demokratische Union (C.D.U.)	39,1	37,5 34 (=) ² P P E	38,2
Christlich-Soziale Union (C.S.U.)	10,1	8,5 7 (-1) P P E	10,6
Sozial-demokratische Partei Deutschlands (SPD)	40,8	37,4 33 (-2) Soc.	38,2
"Die Grünen"	3,2	8,2 7 (+7) -	5,6
Freie Demokratische Partei (F.D.P.)	6,-	4,8 0 (-4) Lib.	7,-
Friedensliste	-	1,3 - (-)	

(1) % des votes valables

(2) évolution par rapport à 1979

Huit autres listes ont obtenu moins de 1 % des suffrages :

- Nationaldemokratische Partei Deutschlands (N.P.D.) (néo-nazi) : 0,8 %;
- Frauenpartei (féministe) : 0,4 %; Deutsche Zentrumpartei : 0,4 % (0,2 % en 1979); - Ökologisch-demokratische Partei : 0,3 %; - Wählergemeinschaft Mündiger Bürger : 0,2 %; - Europäische Föderalistische Partei (E.F.P.) : 0,1 %;
- Europäische Arbeiterpartei (extrême-droite) : 0,1 %; - Bayernpartei (seulement présent en Bavière) : 0,1 %. Ces deux partis avaient réalisé en 1979 un résultat de même niveau.

Tendances principales :

La participation électorale est en recul sensible par rapport à 1979 et contraste fortement avec le taux atteint lors de l'élection de référence.

Le recul libéral est durement sanctionné : le F.D.P. n'atteignant pas les 5 % de suffrages requis, ne participe pas à la répartition des sièges.

Il y a permutation des partis se classant aux 3ème et 4ème rangs des courants politiques : les Verts, supplantant le F.D.P., dépassent nettement la barre des 5 % qu'ils n'avaient pu atteindre en 1979 et font leur entrée au Parlement européen avec 7 élus d'emblée, sans avoir eu à souffrir de la concurrence d'une autre liste pacifiste (Friedensliste) ni de celle d'une autre formation écologiste (Ökologisch-demokratische Partei).

2. DanemarkRègle du jeu électoral :

- 16 sièges, dont celui attribué au Groenland fera retour au Danemark au 1er janvier 1985, après que le Groenland soit sorti de la C.E.E.;
- répartition des 15 autres sièges à la représentation proportionnelle au sein d'une circonscription unique.

	Elections au Parlement européen			Election de référence 10 janvier 1984
	7 juin 1979	14 juin 1984		
Participation	47,8 %	52,3 %		88,4 %
Listes	% ¹	% ¹	Sièges Groupes au P.E.	% ¹
Konservative Folkeparti	14,-	20,8	4 (+2) ² D E.	23,4
Folkebevaegelsen Mod Ef (mouvement populaire anti-CEE)	20,9	20,8	4 (=) G C T	-
Socialdemokratiet	21,9	19,5	3 (=) Soc.	31,6
Venstre (Parti libéral)	14,5	12,4	2 (-1) Lib.	12,1
Socialistik Folkeparti	4,7	9,2	1 (=) Com.	11,5
Centrum Demokraterne	6,2	6,6	1 (=) P P E	4,6
Fremskridtspartiet	5,8	3,5	- (-1) (D E P)	3,6
Radikale Venstre	3,3	3,1	-	5,5
Kristeligt Folkeparti	1,8	2,8	-	
Venstresocialisterne	3,5	1,3	-	2,6
Retsforbundet	3,4	-	-	1,5

(1) % des votes valables

(2) évolution par rapport à 1979

Tendances principales :

Le taux de participation électorale, en légère hausse par rapport à 1979, demeure l'un des plus faibles de la C.E.E.

Compte tenu de sa proximité, l'élection de référence devrait théoriquement offrir une base de comparaison intéressante; ce n'est toutefois guère le cas, du fait de la participation au scrutin européen du Mouvement populaire anti-CEE, absent au scrutin national.

Les partis de la coalition gouvernementale (Parti conservateur, Parti libéral, Centre démocrate, Parti chrétien du peuple) réalisent des résultats inégaux, globalement en progrès tant par rapport à 1979 que par rapport à l'élection de référence. Il s'agit de partis favorables à l'intégration européenne.

Comme en 1979, le résultat social-démocrate au scrutin européen est nettement inférieur à celui réalisé au scrutin national de référence. Cette inégalité de prestation d'un même parti reflète la gravité de ses divisions internes sur les enjeux européens. Pour la première fois depuis les années 30, le parti social-démocrate n'arrive pas en tête et est devancé par le parti conservateur.

Le Mouvement populaire anti-CEE se maintient en sièges et pratiquement aussi en voix à son niveau de 1979.

Les autres partis hostiles à la CEE (parti socialiste populaire, parti radical, socialistes de gauche) réalisent un résultat globalement supérieur à celui de 1979, mais inférieur à celui de l'élection de référence (où ils ne sont pas en concurrence avec le Mouvement populaire anti-CEE).

Le Parti du Progrès, fortement en recul sur le plan national - où il avait fait une entrée en force, accédant d'emblée au rang de 2ème parti au Folketing lors de sa première participation à une élection, en 1973, perd son siège au Parlement européen (où son représentant avait adhéré au groupe des Démocrates européens de progrès, dont le R.P.R. fournit l'essentiel du contingent).

Au total, les équilibres ne sont toutefois pas fondamentalement bouleversés, à l'issue de la plus "européenne" des dix campagnes, compte tenu de l'existence d'une opposition anti-CEE organisée.

3. France

Règle du jeu électoral :

- 81 sièges répartis à la représentation proportionnelle entre les listes obtenant au moins 5 % des suffrages.

	Elections au Parlement européen			
	10 juin 1979	17 juin 1984 ^a		
Participation	60,7 %	56,73 %		
Principales listes	% ^b	% ^b	Sièges	Groupes au P.E.
Union pour la France en Europe	27,6			Lib PPE
Défense des intérêts de la France en Europe	16,3			DEP
Union de l'opposition		43,02	41 (+1) ^c	
P.S.-M.R.G.	23,5			
P.S.		20,75	20 (-2)	Soc.
P.C.F.	20,5	11,20	10 (-9)	Comm.
Front d'opposition nationale		10,95	10(+10)	
Eurodroite	1,3			
Verts	-	3,36	-	
Europe Ecologie	4,4			
E.R.E.-Européenne	-	3,32	-	
Lutte ouvrière	-	2,06	-	
L.O. + L.C.R.	3,1			
Réussir	-	1,89	-	
Emploi Egalité Europe	1,8			
Union de défense inter-professionnelle	1,4			

(a) Il s'agit des résultats officiels définitifs proclamés le 21 juin 1984, au Conseil d'Etat par la Commission nationale de recensement des votes.

En 1979, l'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat décida le 22 octobre de modifier les résultats proclamés le 20 juin par la Commission nationale de recensement des votes.

(b) % des votes valables

(c) évolution par rapport à 1979

Six autres listes ont obtenu moins de 1 % des suffrages :

- Parti communiste internationaliste : 0,90 %; - P.S.U.-C.D.U. : 0,72 %;
- Utile : 0,68 %; - Initiative 84 : 0,61 %; - Liste pour les Etats-Unis d'Europe : 0,38 %; - Parti ouvrier européen : 0,08 %.

La comparaison simple entre élections européennes 1979/1984 fait apparaître :

- le maintien (- 0,9 %) des suffrages U.D.F. et R.P.R., avec gain d'un siège dû à la présentation de la liste commune Union de l'opposition;
- un recul de la liste P.S. (- 2,75 %) par rapport à 1979, qui doit

être interprété compte tenu de l'association du Mouvement des radicaux de gauche à la liste de 1979 (le M.R.G. étant associé en 1984 à la liste E.R.E. Européenne : 3,32 %);

- un recul spectaculaire du P.C.F. (- 9,3 %) avec chute correspondante du nombre de sièges;
- une percée de la liste du Front d'opposition nationale à comparer au résultat de la liste de l'Eurodroite en 1979;
- la division des écologistes, qui les prive de toute représentation en maintenant sous la barre des 5 % aussi bien la liste des Verts que la liste E.R.E.-Européenne sur laquelle figuraient Brice Lalonde et ses amis.

Le recours à deux élections nationales de référence permet de mieux évaluer les résultats des élections européennes.

Election présidentielle 1981

Elections législatives 1981

Premier tour : 26 avril

Premier tour : 14 juin

Giscard d'Estaing	28,32 %
Mitterand	25,85
Chirac	18,00
Marchais	15,35
Lalonde	3,88
Laguiller	2,30
Crépeau	2,21
Debré	1,66
Garaud	1,33
Bouchardeau	1,11
	1,11

P.C.F.	16,13 %
P.S.	36,05
Autres gauche	3,47
U.D.F. et autres	
centre droit	21,66
R.P.R. et autres gaullistes	21,24
Front national et autres extrême-droite	0,29
Listes écologistes	1,07

La liste d'Union de l'opposition de 1984 se situe donc au niveau des listes comparables au 1er tour des élections législatives de 1981 mais non au niveau des résultats des candidats appartenant à ses diverses composantes et présents au 1er tour des élections présidentielles.

Le P.S. est évidemment en net recul par rapport au 1er tour des législatives (- 15,30 %) mais aussi, quoique moins brutalement, par rapport au 1er tour des présidentielles (- 5,10 %). Le P.C.F. avait enregistré en 1981 un recul le situant à mi-course entre son niveau de 1979 et celui de 1984.

Le résultat le plus marquant est celui du Front d'opposition nationale.

4. Royaume-UniRègle du jeu électoral :

- 81 sièges dont 78 répartis au scrutin majoritaire dans autant de circonscriptions (Grande-Bretagne) et 3 répartis à la représentation proportionnelle dans la 79ème circonscription (Irlande du Nord).

	Elections au Parlement européen		Election de référence 9 juin 1983
	7 juin 1979	14 juin 1984	
	Participation	32,6 %	32 %
Principales listes	% ^a	% ^a sièges Groupes au P.E.	% ^a
Parti conservateur	48,4	40,8 45 (-15) ^b D E	42,4
Parti travailliste	31,7	36,5 32 (+15) Soc.	27,6
Alliance (Parti libéral-Parti social démocrate)	-	19,2 -	25,3
Parti libéral	12,6	- -	
Scottish National Party	1,9	3,2 1 (=) D E P	1,1
Social démocratie and Labour Party	1,-	} 1 (=) Soc,	
Democratic Unionist Party	1,3		{ 3,2 1 (=) NI
Official Unionist Party	0,9	{ 1 (=) DE	

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

Tendances principales :

La participation électorale est encore moins élevée qu'en 1979.

La hiérarchie des partis se maintient mais les écarts entre les deux premiers se réduisent fortement, du fait du recul conservateur et du progrès travailliste.

Le mode de scrutin continue à faire obstacle à une représentation équitable de l'Alliance des libéraux et des sociaux-démocrates.

Le Parti national écossais en progrès en voix, maintient donc son siège.

En Irlande du Nord, où la participation à l'élection européenne a été deux fois plus élevée qu'en Grande-Bretagne, chacun des trois partis qui avaient obtenu un siège en 1979, l'ont conservé (ces sièges seront occupés par les mêmes personnes).

Le Sinn Fein (aile politique de l'IRA provisoire) n'a pas renouvelé le succès qu'il avait emporté en 1983 et n'est pas parvenu à devenir le premier parti de la communauté catholique d'Irlande du Nord.

5. Grèce

Règle du jeu électoral :

- 24 sièges répartis à la représentation proportionnelle au sein d'une circonscription unique.

	Elections au Parlement européen		Election de référence
	18 oct. 1981	17 juin 1984	18 octobre 1981
Participation	78,6 %	77,02 %	78,7 %
Principales listes	% ^a	% ^a sièges Groupes au P.E.	% ^a
Mouvement socialiste panhellénique PASOK	40,1	41,61 10 (=) ^b Soc.	48
Nouvelle démocratie	31,3	38,15 9 (+1) P P E	35,8
Parti communiste de Grèce (dit de l'extérieur)	12,8	11,56 3 (=) Com	10,8
Parti communiste de Grèce (dit de l'intérieur)	5,3	3,38 1 (=) Com	1,8
Union politique nationale EPEN	-	2,30 1 (+1)	
KODISO (parti social démocrate)	4,2	0,79 - (-1) (NI)	0,7
Parti des progressistes	1,2	0,17 - (-1) (NI)	

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

Dix autres listes étaient encore en présence en 1984 :

Démocratie chrétienne (0,45 %), Parti des libéraux (0,36 %), Mouvement communiste révolutionnaire de Grèce EKKE (0,30 %), Union du centre démocratique EDIK (0,28 %), Parti de lutte socialiste de Grèce ASKE (0,17 %), Parti des "libres" (0,15 %), Parti socialiste unifié de Grèce ESPE (0,14 %), Union internationaliste ouvrière EDE (0,11 %), Mouvement nationaliste unifié ENEK (0,09 %), Parti communiste révolutionnaire de Grèce, marxiste-léniniste EKKE-M.L.

Tendances principales :

La dernière élection nationale, celle de 1981, a coïncidé avec l'élection des représentants de la Grèce au Parlement européen, après l'adhésion de la Grèce aux Communautés européennes.

Cette élection nationale avait été marquée par un succès très net du PASOK qui enregistrait un résultat inférieur au scrutin européen du même jour. On observait d'ailleurs une distorsion de même sens dans le cas du deuxième parti grec, la Nouvelle Démocratie et des distorsions en sens inverse dans le cas de plusieurs partis moins importants.

En 1984, le PASOK améliore son résultat européen de 1981, tout en demeurant fortement en-deça de son résultat national de la même date, tandis que la Nouvelle Démocratie progresse par rapport aux deux scrutins. Les distorsions observées en 1981 entre les résultats des deux partis aux deux élections pourraient cependant indiquer le maintien d'un écart, même s'il se réduit, entre le premier parti, le PASOK, et le deuxième parti, la Nouvelle Démocratie. C'est là que se situait en effet un enjeu important pour le parti au pouvoir, l'article 41 de la Constitution attribuant au chef de l'Etat la faculté de dissoudre un Parlement qui ne reflèterait plus, selon lui, les rapports de forces politiques dans le pays.

Les deux partis communistes maintiennent leur représentation au Parlement européen : celui dit "de l'extérieur", hostile à l'appartenance de la Grèce à la C.E.E., avec 3 élus, et celui dit "de l'intérieur" avec 1 élu.

Le Parti social-démocrate KODISO perd son unique représentant.

L'extrême-droite continue à être représentée malgré la perte du siège du Parti des progressistes, un siège allant à l'Union politique nationale EPEN, de formation récente et de nostalgie junte.

6. IrlandeRègle du jeu électoral :

- 15 sièges;
- 4 circonscriptions;
- représentation proportionnelle;
- vote simple transférable.

	Elections au Parlement européen		Election de référence
	7 juin 1979	14 juin 1984	24 novemb.1982
Participation	63,6 %	47,5 %	72,85
Principales listes	% ^a	% ^a Sièges Groupes au P.E.	% ^a
Fianna Fail	34,7	39,2 8 (+3) ^b D E P	45,2
Fine Gael	33,1	32,2 6 (+2) P P E	39,2
Parti travailliste	14,5	8,4 (-4)	9,36
Indépendant		1 (=) Lib	
Parti ouvrier	-	4,3 -	3,25
Sinn Fein	} 17,7	4,8 -	
Autres	} }	8,1	

Tendances générales :

Dans le cadre d'une fragmentation électorale accrue, le scrutin est dominé par la défaite des travaillistes qui se traduit brutalement, du fait du régime électoral, par la perte des quatre sièges qu'il avait obtenus en 1979. La coalition gouvernementale (Fine Gael - Travaillistes) sort donc affaiblie de l'élection.

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

7. ItalieRègle du jeu électoral :

- 81 sièges;
- 5 circonscriptions;
- représentation proportionnelle.

	Elections au Parlement européen		Election de référence 26 juin 1983
	10 juin 1979	17 juin 1984	
Participation	85,5 %	83,9 %	89 %
Listes	% ^a	% ^a sièges Groupes au P.E.	% ^a
Parti communiste italien	29,6	33,3 27 (+3) ^b Com	30,5
Démocratie italienne	36,4	33,- 26 (-3) P P E	33,6
Parti socialiste italien	11,-	11,2 9 (=) Soc.	11,7
Mouvement social italien	5,4	6,5 5 (+1) NI	6,9
Parti libéral italien	3,6	6,1 5 (=) Lib.	3,-
Parti républicain italien	2,6		5,2
Parti social démocr. italien	4,3	3,5 3 (-1) Soc.	4,2
Parti radical	3,7	3,4 3 (=) G T	2,3
Démocratie proléta- rienne	0,7	1,4 1 (=) G T	1,5
Parti populaire sud-tyrolien	0,6	0,6 1 (=) P P E	0,5
Union valdotaine-			
Parti sarde d'action	?	0,5 1 (+1)	0,08
Parti d'unité proléta- rienne	1,1	- - (-1) G T	-
Liga Veneta-Union pour l'Europe fédé- raliste	-	0,5 - - -	-

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

Tendances principales :

L'événement, se situant quelques jours après le décès d'Enrico Berlinguer, réside dans le fait que le P.C.I. parvient - même si c'est de très peu - à ravir à la D.C. le rang de premier parti italien.

Ces formations, qui sont plus que jamais les deux pôles domi-

nant la vie politique italienne, captent chacune un tiers des suffrages.

Le P.C.I. est en progrès par rapport à 1979 et à 1983, la D.C. en recul par rapport aux deux élections. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'en 1984 comme en 1979 la liste communiste comprend des candidats indépendants, dont le plus connu est Altiero Spinelli.

Le parti auquel appartient le président du Conseil, Bettino Craxi, réalise un résultat moyen par rapport aux deux précédents.

La présentation d'une liste commune par le parti libéral et le parti républicain (favorisée par l'appartenance au même groupe de leurs représentants au Parlement européen), ne se traduit par aucun progrès ni en siège ni en voix.

Le parti néo-fasciste Mouvement social italien progresse par rapport à 1979.

La fragmentation politique demeure grande : 5 partis obtenant moins de 5 % des votes valables se partagent 9 sièges.

8. Luxembourg (Grand-Duché de)Règle du jeu électoral :

- 6 sièges;
- 1 circonscription;
- représentation proportionnelle;
- faculté de panachage.

	Elections au Parlement européen		
	10 juin 1979	17 juin 1984	
Participation	88,9 %	87 %	
Listes	% ^a	% ^a	Sièges Groupes au P.E.
Parti chrétien-social	36,1	35,33	3 (=) ^b P P E
Parti ouvrier socialiste luxembourgeois	21,7	30,28	2 (+1) Soc.
Parti démocratique	28,1	21,15	1 (-1) Lib.
Verts alternatifs	-	6,13	-
Parti socialiste indépendant	-	2,59	-
Ligue communiste révolutionnaire	0,5	0,38	-
Autres	8,-	-	-

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

	Elections législatives	
	10 juin 1979	17 juin 1984
Principales listes	% des votes valables	% des votes valables
Parti chrétien - social	34,5	36,6
Parti ouvrier socialiste luxembourgeois	24,27	31,8
Parti démocratique	21,33	24,4
Verts alternatifs	0,94	6,8
Parti social démocrate	5,97	-
Parti socialiste indépendant	-	1,8

Tendances générales :

Le redressement du POSL est net par rapport à son mauvais résultat de 1979.

Contrairement à 1979, la hiérarchie des 3 premiers partis luxembourgeois est la même en 1984 pour les 2 scrutins, les résultats obtenus pour les élections européennes étant légèrement supérieurs à ceux recueillis au scrutin national (où le nombre de députés à élire a été porté de 59 à 64 en fonction d'une nouvelle évaluation démographique).

Comme alors, les élections législatives concomitantes ouvrent la voie à un changement de coalition. Des négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement sont engagées entre le Parti chrétien-social et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois. Un formateur a été désigné : Jacques Santer (P.C.S.), successeur de Pierre Werner qui ne se représentait pas.

9. Pays-Bas

Règle du jeu électoral :

- 25 sièges répartis à la représentation proportionnelle au sein d'une circonscription unique.

	Elections au Parlement européen		Election de référence
	7 juin 1979	14 juin 1984	8 septembre 1982
Participation	57,8 %	50,5 %	80,9 %
Listes	% ^a	% ^a Sièges Groupes au P.E.	% ^a
Partij van de Arbeid	30,4	33,72 9 (=) ^b Soc.	30,4
Christen-democratisch Appel	35,6	30,03 8 (-2) P P E	29,3
Volkspartij voor Vrijheid en Democratie	16,1	18,90 5 (+1) Lib.	23,1
Groen Progressief Akkoord	(5,-)	5,60 2 (+2) -	(5,7)
S.G.P. - R.P.F. - G.P.V.	(3,3)	5,21 1 (+1) -	(2,7)
Centrum Partij	-	2,55 -	-
Democratie 66	9,-	2,28 - (-2) N I	4,3
Europese Groenen	-	1,27 -	-
God met ons	-	0,44 -	-

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

Tendances générales :

La participation électorale est en recul sensible par rapport à 1979 et contraste fortement avec le taux atteint lors de l'élection de référence.

L'évolution des partis de la coalition gouvernementale (C.D.A. et V.V.D.) est dissemblable selon que l'on prend comme base de comparaison soit le scrutin européen (le V.V.D. est alors en progrès et gagne 1 siège, le C.D.A. étant en recul et en perdant 2), soit l'élection nationale de référence (le C.D.A. amorçant alors un léger redressement et le V.V.D. enregistrant un recul).

Le Partij van de Arbeid est en progrès par rapport aux deux scrutins (+ 3,3 % des suffrages dans les deux cas) sans que cette progression en voix ne se traduise par un gain de siège.

Il faut noter la perte des 2 sièges de Democratie 66. Cette formation a sans doute été sanctionnée - dès l'élection nationale de référence - pour son unique expérience de participation gouvernementale, en 1981 et 1982. D'66 qui a joué un rôle politique indéniable pen-

dant une quinzaine d'années obtient en 1984 moins de voix que le Centrum Partij, de formation plus récente et d'orientation d'extrême-droite.

Le "Groen Progressief Akkoord" associe le Communistisch Partij Nederland, le Groene Partij Nederland, le Politieke Partij Radikalen et le Pacifistische Socialistische Partij. Trois de ces partis étaient présents lors de l'élection européenne de 1979 et lors de l'élection de référence :

	7 juin 1979	9 septembre 1982
C.P.N.	1,7 %	1,8 %
P.S.P.	1,7 %	2,3 %
P.P.R.	1,6 %	1,6 %

Cette liste ne fait donc pas le plein du potentiel électoral existant au moment de l'élection de référence. Elle réalise toutefois un succès relatif avec l'élection de deux représentants au Parlement européen, ce résultat étant dû pour une part importante au programme anti-nucléaire très net de la liste. Les Pays-Bas connaissent par ailleurs comme certains autres pays une division des écologistes, entre Groene Partij Nederland (associé au Groen Progressief Akkoord) et Europese Groenen.

Trois formations traditionnalistes protestantes ont fait liste commune : le Staatkundig Gereformeerde Partij, la Reformatorische Politieke Federatie et le Gereformeerd Politieke Verbond. Deux d'entre elles, le S.G.P. et le G.P.V., étaient présentes lors de l'élection européenne de 1979 et lors de l'élection de référence, avec les résultats suivants :

	7 juin 1979	9 septembre 1982
S.G.P.	2,2 %	1,9 %
G.P.V.	1,1 %	0,8 %

La liste commune des trois formations confessionnelles conservatrices de 1984 obtient un représentant au Parlement européen.

III. LE CAS SPECIFIQUE DE LA BELGIQUE

1. La comparaison simple 1979/1984 dans les deux collèges.

La première comparaison à établir est la comparaison simple entre élections européennes entre 1979 et 1984.

Elle s'opère le plus aisément, le plus correctement aussi, au niveau des deux collèges électoraux, le collège néerlandais et le collège français, compte tenu du mode de présentation des listes de candidats et de la répartition - prédéterminée par la loi - des 24 sièges dévolus à la Belgique en 13 sièges pourvus par les électeurs des listes flamandes et 11 sièges pourvus par les électeurs des listes francophones (1).

COLLEGE NEERLANDAIS					
	1979	% ^a	1984	% ^a	Sièges
C.V.P.	1.607.941	48,09	1.134.012	32,53	4 (-3) ^b
S.P.	698.889	20,90	980.668	28,13	4 (+1)
P.V.V.	512.360	15,33	494.585	14,19	2 (=)
V.U.	324.540	9,71	484.925	13,91	2 (+1)
AGALEV	77.986	2,33	246.879	7,08	1 (+1)
Vlaams Blok	-		73.222	2,10	-
V.V.P.	34.706	1,04	-	-	-
P.V.D.A.	36.602	1,09	30.578	0,88	-
K.P.B.	39.773	1,19	25.765	0,74	-
S.A.P.-R.A.L.	10.702	0,32	15.448	0,44	-

(a) % des votes valables (b) évolution par rapport à 1979.

C'est dans ce collège que se sont produits, entre 1979 et 1984 des mouvements électoraux dont l'ampleur et la réalisation simultanée n'étaient guère prévisibles.

Dans cette comparaison, le C.V.P. - en recul très net - fait figure de vaincu et trois partis font figure de vainqueurs : le S.P., la V.U. et Agalev, qui se partagent les trois sièges perdus par le C.V.P.

L'ampleur des mouvements enregistrés ne modifie toutefois pas l'ordre de classement des partis mais les écarts entre eux se réduisent ou se creusent selon les cas.

L'écart entre le 1er parti, le C.V.P., et le 2ème, le S.P. est ramené de 27,19 % en 1979 à 4,40 % en 1984. Au contraire, l'écart entre le 2ème parti, le S.P. et le 3ème, le P.V.V. est porté de 5,57 % à 13,94 %. L'écart se réduit à nouveau entre le 3ème parti, le P.V.V. et le 4ème, la Volksunie, passant de 5,52 % à 0,28 %, ainsi qu'entre le 4ème et le 5ème parti, Agalev, passant de 7,38 % à 6,83 %.

(1) Cette répartition a donné lieu en 1984 à l'expression d'une nouvelle revendication flamande en vue de la modification de cette répartition de 13/11 en 14/10 sur base des résultats du recensement général de la population au 1er mars 1981.

Les autres listes demeurent en ordre non utile pour l'attribution de sièges. On se gardera de comparer directement - ainsi qu'il a été fait parfois - la liste Vlaams Blok de 1984 et la liste V.V.P. de 1979. En effet, si le V.V.P. était bien une des deux composantes du Vlaams Blok en 1978, quand celui-ci était un cartel, l'appellation Vlaams Blok a été depuis lors reprise par l'autre composante de ce cartel, le V.N.P. Le Partij van de Arbeid obtient plus de voix que la liste K.P.B., les deux listes étant toutefois en recul par rapport à 1979.

COLLEGE FRANCAIS					
	1979	% ^a	1984	% ^a	Sièges
P.S.	575.823	27,45	762.377	34,04	5 (+1) ^b
P.R.L.	372.904	17,77	540.597	24,14	3 (+1)
P.S.C.	445.909	21,26	436.126	19,47	2 (-1)
Ecolo-V	107.837	5,15	220.704	9,85	1 (+1)
F.D.F.-C.F.E.			142.871	6,38	
P.W.E.			51.899	2,32	
F.D.F.-R.W.	414.613	19,77	-		0 (-2)
P.C.B.	106.023	5,07	61.604	2,75	-
P.T.B.	8.821	0,44	13.079	0,58	-
P.O.S.-L.R.T.	6.209	0,31	10.498	0,47	-
Divers	61.348	2,78	-	-	-

Dans ce collège également, trois partis font figure de vainqueurs, le P.S., le P.R.L. et Ecolo. La comparaison entre la liste F.D.F.-R.W. de 1979 et les listes F.D.F.-C.F.E. et P.W.E. qui en précèdent l'une et l'autre fait apparaître un important solde négatif. Il y a certes là un "effet de désunion" mais en outre un effet de l'attraction exercée par les candidats indépendants figurant sur les listes P.S. (J. Happart) et P.R.L. (R. Nols). Il faut toutefois noter que le résultat de la liste F.D.F.-C.F.E. se situe pratiquement en nombre absolu de voix, au niveau où s'était opérée l'attribution du dernier siège d'élus francophone en 1979.

Parmi les listes sans représentation, il faut noter le recul très sensible de la liste P.C.B. par rapport à 1979.

Au total, la répartition des sièges au Parlement européen évolue comme suit :

Partis flamands		Partis francophones	
C.V.P.	4 (-3)	P.S.C.	2 (-1)
S.P.	4 (+1)	P.S.	5 (+1)
P.V.V.	2 (=)	P.R.L.	3 (+1)
V.U.	2 (+1)	F.D.F.-R.W.	0 (-2)
Agalev	1 (+1)	Ecolo	1 (+1)

Les élus des listes des partis socialistes (S.P. et P.S.) au nombre de 9 au total, sont plus nombreux en 1984 que les élus des partis sociaux chrétiens, au nombre de 6 au total (-4). Mais il faut tenir compte de la présence d'un indépendant tant parmi les élus du S.P. (J. Ulburghs) que parmi les élus du P.S. (J. Happart). Les

(a) % des votes valables

(b) évolution par rapport à 1979.

partis libéraux totalisent quant à eux 5 sièges (+1).

La concentration des votes sur le nom des candidats figurant en tête de liste était en 1979 beaucoup plus importante dans le collège néerlandais que dans le collège français. On y observait un effet de la stratégie d'établissement des listes avec la présentation en tête de liste des présidents des trois principaux partis, MM. Tindemans (C.V.P.), Van Miert (S.P.) et De Clercq (P.V.V.).

En 1984, M. Van Miert obtient le plus de voix de préférence (496.063) suivi, parmi les candidats effectifs, par les têtes de liste C.V.P., Lambert Croux (101.384) et P.V.V., Karel De Gucht (94.496). Parmi les candidats effectifs, le 5ème C.V.P. (non élu), Erik Van Rompuy, se classe 4ème derrière eux, avec 80.900 voix de préférence. Il est à noter que la tête de liste Volksunie, Jaak Vandemeulebroek, n'est pas le candidat qui obtient le plus de voix de préférence sur cette liste et que la liste Agalev est caractérisée par un nombre de votes de liste supérieur au nombre de vote de préférence. Ces dernières indications doivent tempérer les conclusions parfois hâtives présentées à propos de la personnalisation du vote.

Parmi les candidats suppléants, Léo Tindemans (C.V.P.) obtient 338.907 voix de préférence, Willy Claes (S.P.) 53.876 et Herman De Croo (P.V.V.) 35.046.

Le collège francophone est caractérisé par la concentration de votes sur le nom de candidats ne figurant pas en tête de liste, J. Happart, 4ème candidat sur la liste P.S. (234.996 voix) et R. Nols, 11ème et dernier candidat sur la liste P.R.L. (92.969), les voix du premier provenant essentiellement de la circonscription wallonne et celles du second de la circonscription bruxelloise.

Gérard Deprez, président du P.S.C., est celui des candidats figurant en tête de liste qui obtient le plus grand nombre de voix de préférence (90.096). C'est également un candidat P.S.C. qui parmi les candidats suppléants obtient le plus de voix de préférence : Philippe Maystadt (58.362).

Comme la liste Agalev, la liste Ecolo est caractérisée par un nombre de votes de liste supérieur au nombre de votes de préférence. Le jeu des voix de préférence n'a modifié l'ordre de présentation des candidats effectifs que dans un seul cas, celui de la liste P.R.L. où le 11ème et dernier candidat R. Nols est élu au lieu de la 3ème candidate, Michèle Detaille. C'est aussi le seul cas où un candidat élu a décidé de ne pas siéger, le siège allant au 1er candidat suppléant Daniel Ducarme (1).

(1) La décision de R. Nols a été motivée par la volonté de conserver des mandats nationaux (parlementaire et bourgmestre). Ernest Glinne, tête de liste P.S., et Daniel Ducarme, ont décidé de renoncer au mandat de membre de la Chambre des représentants.

2. La comparaison entre élections européennes et élections législatives

La comparaison entre élections européennes et élections législatives doit être faite avec la plus grande circonspection, compte tenu de toutes les différences : listes en présence, enjeu de l'élection, dimension des circonscriptions..., compte tenu aussi des différences présumées dans le comportement électoral à l'un et l'autre scrutin (le cas du Grand Duché de Luxembourg, avec élections législatives et européennes simultanées, suggère que l'un des deux scrutins n'a que très imparfaitement valeur d'indicateur pour l'autre). Par ailleurs, cette comparaison ne peut être réalisée au niveau des collèges électoraux définis pour les élections européennes, étant donné le dépôt de listes bilingues dans l'arrondissement électoral de Bruxelles lors des élections législatives.

L'approximation la meilleure se situe au niveau de régions (ou de "quasi-régions"). Dans cette approche, la région wallonne est saisie par addition des provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur et de l'arrondissement de Nivelles; la "région" flamande est saisie - imparfaitement - par addition des provinces d'Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale, Limbourg et de l'arrondissement de Louvain; la troisième "région" coïncidant alors avec l'arrondissement électoral de Bruxelles dans son ensemble, constitué par l'addition des arrondissements administratifs bilingues de Bruxelles-Capitale et flamand de Hal-Vilvorde.

"Région" flamande (en % des votes valables)

Listes	Elections		
	Europ. 1979	Législ. 1981	Europ. 1984
C.V.P.	47,90	32,26	32,56
S.P.	21,62	21,04	28,09
P.V.V.	15,15	21,14	14,19
V.U.	9,31	15,79	13,94
Agalev	2,37	3,94	7,07
Vlaams Blok	-	1,23	2,10
P.V.D.A.	1,12	1,23	0,88
K.P.B.	1,20	1,29	0,73
R.A.D. (U.D.R.T.)	-	0,94	-
S.A.P.-R.A.L.	0,31	0,22	0,44
Divers	1,-	0,36	-

Le C.V.P. réalise donc en 1984 un résultat comparable à celui de 1981. Le S.P. est en progrès très net, reprenant la 2ème place au P.V.V. qu'il distance très nettement et qui, pour sa part, redescend en-dessous de son niveau de 1979. Le progrès de la V.U. par rapport à 1979 ne lui permet pas de retrouver son niveau de 1981. Par rapport à la comparaison simple entre élections européennes, celle-ci ne fait plus apparaître de "défaite" C.V.P. ni de progrès V.U. Seuls le S.P. et Agalev apparaissent en progrès constants et nets, et le P.V.V. en recul.

Région wallonne (en % des votes valables)			
Listes	Elections		
	Europ. 1979	Législ. 1981	Europ. 1984
P.S.	30,99	36,21	38,47
P.S.C.	23,73	19,56	21,43
P.R.L.	17,03	21,73	21,27
Ecolo	4,94	5,89	9,42
F.D.F.-R.W.	14,06	5,46	-
F.D.F.-C.F.E.	-	-	2,62
P.W.E.	-	-	2,73
Wallon	-	1,65	-
U.D.R.T.	-	3,88	-
P.C.B.	5,58	4,24	3,03
P.T.B.	0,40	0,16	0,59
P.O.S.-L.R.T.	0,28	0,20	0,45
Divers	2,97	1,01	-

Le rang de 1er parti wallon du P.S. est nettement confirmé. P.S.C. et P.R.L. se disputent le rang de 2ème parti wallon et réalisent des résultats en sens différent par rapport à 1981. Ecolo est en progrès constants et nets. Le total des voix F.D.F.-C.F.E. et P.W.E. se situe au niveau des voix des listes F.D.F.-R.W. de 1981. L'effet de désunion a en fait agi dès 1981. Le très court écart entre résultats P.W.E. et F.D.F.-C.F.E. est également à relever. Enfin, il y a déclin continu du P.C.B.

Arrondissement électoral de Bruxelles (en % des votes valables)			
Listes	Elections		
	Europ. 1979	Législ. 1981	Europ. 1984
P.R.L.	11,59	12,22	20,38
F.D.F.-C.F.E.	-	-	12,53
F.D.F.-R.W.	23,20	17,39	-
P.W.E.	-	-	0,71
P.S.	7,95	9,54	10,53
C.V.P.	21,62	12,50	9,41
S.P.	6,31	6,35	9,36
V.U.	5,75	7,79	7,47
P.S.C.	6,73	7,22	6,92
Ecolo	3,32	2,48	6,75
P.V.V.	7,33	9,69	6,69
U.D.R.T.-R.A.D.	-	6,97	-
Agalev	0,86	1,09	2,51
P.C.B.-K.P.B.	2,20	1,95	1,47
Vlaams Blok	0,58	0,91	1,18
P.T.B.-P.V.D.A.	0,66	0,28	0,58
P.O.S.-S.A.P.	0,36	0,18	0,57
Divers	1,55	3,44	-

La liste P.R.L. prend la tête (1) devant la liste F.D.F-C.F.E. Le P.S., le S.P., Ecolo et Agalev apparaissent en progrès, le C.V.P. et le P.V.V. en recul, la V.U. et le P.S.C. faisant des résultats plus inégaux par rapport aux scrutins précédents.

Il faut remarquer que l'ensemble des listes flamandes présente un solde négatif (2) dans la région bruxelloise qui demeure caractérisée par ailleurs par une fragmentation politique extrêmement prononcée.

x

x x

Une asymétrie électorale subsiste entre régions (3) mais elle diffère de celle observée en 1979.

La comparaison des trois scrutins peut fournir à chacun des trois principaux partis francophones au moins certains motifs de satisfaction. Il en est seulement ainsi pour le S.P. parmi les trois principaux partis flamands, le C.V.P. étant fortement ébranlé par rapport à 1979 et le P.V.V. par rapport à 1981.

La poussée écologiste est, elle, une tendance commune aux trois grandes régions du pays (avec un seul démenti local significatif au niveau de la communauté germanophone).

Si l'on procède à l'examen des résultats sur le plan national, on observe que, pour la première fois depuis 1936, le total des voix obtenues par les listes présentées sous l'étiquette socialiste est plus important que le total des voix obtenues par les listes à étiquette chrétienne.

La portée exacte des changements observés ne pourra être appréciée qu'après confirmation ou infirmation ultérieure, mais la question se pose d'ores et déjà de savoir si l'on assiste à une modification de caractère structurel de la carte politique (4). L'ampleur du changement observé dans le Limbourg, province-test du fait de sa spécificité démographique, laisse entrevoir le bien-fondé de l'hypothèse.

(1) Tant pour le P.S. wallon que pour le P.R.L. bruxellois, on doit s'en tenir au stade actuel à des hypothèses sur le caractère conjoncturel ou structurel de ce qu'il est convenu d'appeler les "effets" Happart et Nols. Ces "effets" apparaissent en tout cas spécifiques aux élections européennes. Il est impossible de préjuger de leur permanence ni de leur renouvellement, ceci étant dit sans assimiler l'un à l'autre les deux effets.

(2) Voir à ce propos P.V.B., "Olievlék nog niet op gedroogd Vlamingen verliezen stemmen in Brussels kiesarrondissement", Het Laatste Nieuws, 22 juin 1984.

(3) Il faut tenir compte en outre de l'évolution électorale spécifique de la communauté germanophone caractérisée par le degré élevé atteint par les formes de non-participation.

(4) Ainsi que le suggère la cartographie établie par Jean Van Laer et l'équipe du GEVERU et publiée dans Le Soir du 19 juin 1984.

IV. L'EVOLUTION DE L'AUDIENGE ET DE LA REPRESENTATION DES COURANTS POLITIQUES TRANSNATIONAUX

Les élus au Parlement européen se regroupent en groupes politiques. Le nombre minimum de membres requis pour la formation d'un groupe est de 10 membres originaires de 3 Etats différents, 15 membres originaires de 2 Etats ou 21 membres originaires du même Etat.

Les 434 membres de l'assemblée élue en juin 1984 se répartissent comme suit en fonction de leur appartenance nationale et de leur appartenance politique.

Groupes Pays	SOC	PPE	Dem Eur	Com,	Lib,	DEP	Autres	Total
R.F.A.	33	41	-	-	-	-	7	81
Danemark	4	1	4	1	2	-	4	16
France	20	8	-	10	13	20	10	81
R.U.	33	-	46	-	-	1	1	81
Grèce	10	9	-	4	-	-	1	24
Irlande	-	6	-	-	1	8	-	15
Italie	12	27	-	27	5	-	10	81
Luxembourg	2	3	-	-	1	-	-	6
Pays-Bas	9	8	-	-	5	-	3	25
Belgique	9	6	-	-	5	-	4	24
Total	132	109	50	42	32	29	40	434

Le groupe socialiste demeure le premier et progresse en nombre de sièges, de 124 à la veille de l'élection à 132 (1). La défaite des travaillistes irlandais le prive toutefois d'une représentation dans chaque Etat membre. Le groupe est composé pour moitié d'élus du S.P.D. (R.F.A.) et de Labour Party (R.U.). Il doit d'ailleurs l'essentiel de son progrès en sièges au rééquilibrage de leur représentation réussi par les travaillistes britanniques.

Le groupe du Parti populaire européen conserve le second rang mais régresse en nombre de sièges, de 117 à 109. Il reste dominé numériquement par la C.D.U.-C.S.U. (R.F.A.) et par la D.C. (Italie).

Le groupe des Démocrates européens - en recul de 63 à 50 membres - ne compte de membres en provenance que de deux Etats et est composé à 92 % d'élus du Parti conservateur britannique.

Le groupe communiste et apparentés - en recul de 48 à 42 membres - compte des membres provenant de 4 Etats et apparaît davantage encore dominé numériquement par l'apport italien.

(1) La composition des groupes politiques au Parlement européen en mai 1984 figure en annexe du Courrier Hebdomadaire n° 1040 du 18 mai 1984.

Le groupe libéral et démocratique - en recul de 38 à 32 membres - possède une base géographique diversifiée, encore que plus restreinte qu'à la veille de l'élection (7 pays au lieu de 8). Le contingent français y est le plus nombreux, tout en étant très loin d'y être majoritaire.

Le groupe des Démocrates européens de progrès compte 29 membres (au lieu de 22 dans le Parlement sortant) provenant de 3 pays. Il demeure composé à plus des 2/3 d'élus R.P.R. (France).

La connaissance de la composition et de l'importance numérique relative des groupes politiques est cependant un instrument très imparfait pour saisir les courants politiques existant en Europe. D'une part, il est des groupes d'une grande hétérogénéité. D'autre part, la saisie des courants politiques transnationaux exige que l'on prenne en compte non seulement les élus mais également les électeurs, non seulement les listes ayant obtenu des sièges mais également les autres listes appartenant au même courant.

En dehors des courants traditionnels sur lesquels la constitution des groupes politiques au Parlement fournit des indications, l'élection de 1984 a été marquée, d'une part, par l'émergence du courant écologiste, d'autre part, par la résurgence de l'extrême-droite.

Les listes affiliées aux Verts Européens ont obtenu des sièges en Belgique (1 siège à Agalev avec 7,08 % des suffrages dans le collège néerlandais et 1 siège à Ecolo avec 9,85 % des suffrages dans le collège français, soit au total pour les deux listes 8,16 % des suffrages en Belgique) et en R.F.A. (7 sièges à Die Grünen avec 7 % des suffrages). Aux Pays-Bas, où il y avait division des écologistes, ce n'est pas les Europees Groenen mais la liste Groen Progressief Akkoord à laquelle était associé le Groene Partij Nederland qui obtient 2 sièges.

En France, la division a été davantage dommageable puisque ni les Verts (3,36 %), ni l'Entente radicale Ecologiste Européenne (3,32 %) ne franchissent la barre des 5 % et ne participent donc à la répartition des sièges. Enfin, les Verts alternatifs obtiennent 6,13 % des suffrages au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, l'extrême-droite se renforce en Italie avec le Mouvement social italien, en progrès en voix (6,5 % contre 5,4 % en 1979) et en siège (5 au lieu de 4), se maintient en Grèce à travers un autre parti (l'Union politique nationale EPEN au lieu du Parti des progressistes) et opère une percée en France avec le Front d'opposition nationale (10,95 % des suffrages et 10 sièges). On observe d'autres mouvements de voix favorables à l'extrême-droite sans obtention de siège : ainsi aux Pays-Bas avec le Centrum Partij (2,55 %).

V. LES ENJEUX POST-ELECTORAUX

L'appréciation de la situation au lendemain de l'élection doit se faire en tenant compte des conditions mêmes de l'élection, marquée d'une part par le degré élevé atteint par les formes de non-participation et d'autre part par la prédominane quasi-générale des débats politiques nationaux sur le débat politique européen.

Certains enjeux post-électoraux se situent au Parlement européen même. Il en est ainsi du processus de constitution des groupes politiques. Un problème peut être posé par l'intégration de parlementaires indépendants élus sur des listes de partis affiliés à des groupes; ce problème se pose pour deux élus belges, J. Happart sur la liste P.S. et J. Ulbrughs sur la liste S.P. La question se pose aussi de savoir si des courants politiques disposant d'une représentation nouvelle (écologistes) ou renforcée (extrême-droite) auront la volonté ou la possibilité de constituer un groupe. Par ailleurs, se pose la question de la reconduction - et de l'éventuel élargissement - du groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants.

Il y a ensuite des enjeux post-électoraux propres au Parlement : ainsi, à brève échéance, celui de la présidence, et, à plus longue échéance, celui du destin de la capacité décisionnelle de l'assemblée.

Il y a enfin - et surtout - des enjeux nationaux.

Tout d'abord, en termes de sanction des coalitions gouvernementales en place. Une observation se dégage de l'examen de la situation de plusieurs pays : la sanction a dans plusieurs cas pesé lourdement sur le parti qui est le second parti de la coalition, qu'il s'agisse du F.D.P. en République fédérale d'Allemagne, du Parti démocratique au Grand-Duché de Luxembourg (1), du Parti communiste français, du Labour Party en Irlande.

Ensuite, en termes d'orientation et de direction de partis. Etant donné aussi son rôle actuel, le P.C.F. focalisera sans nul doute l'attention des observateurs. Les débats internes qui s'y dérouleront seront parmi les facteurs décisifs de l'évolution des rapports de forces politiques en France tant entre la gauche et la droite qu'entre les composantes de la gauche.

Les débats internes sur orientation et direction se dérouleront aussi dans d'autres partis. En Belgique, ils sont inévitables, à terme plus ou moins rapproché, au sein des partis flamands de la coalition gouvernementale, C.V.P. et P.V.V.

(1) Le cas luxembourgeois est particulier puisqu'un changement de coalition peut s'y produire simultanément sans être dépendant du scrutin européen mais bien de l'autre scrutin du même jour.

Annexe I.

MESURE DES FORMES DE NON-PARTICIPATION
ELECTORALE EN BELGIQUE

	Absents (x)		Votes blancs et nuls (xx)	
	1979	1984	1979	1984
<u>"Région" flamande</u>				
<u>Province :</u>				
Anvers	7,58	7,31	9,42	10,10
Flandre occidentale	7,46	5,96	12,79	12,68
Flandre orientale	7,51	6,28	9,79	9,89
Limbourg	5,51	4,45	13,07	11,54
<u>Arrondissement</u>				
Louvain	7,55	6,12	12,31	12,54
<u>Région wallonne</u>				
<u>Province :</u>				
Hainaut	9,95	9,14	14,81	10,91
Liège	9,49	8,39	13,84	10,56
Luxembourg	7,15	6,70	18,55	13,18
Namur	9,13	8,15	16,26	11,55
<u>Arrondissement de</u>				
Nivelles	9,15	8,62	13,26	8,65
<u>Arrondissement</u>				
<u>électoral de</u>				
<u>Bruxelles</u>	12,19	12,06	12,21	11,09
Total	8,64	7,81	12,39	10,96

(x) en % des électeurs inscrits.

(xx) en % des bulletins déposés.

Annexe 2.

LE CLASSEMENT NATIONAL DES PARTIS ET DES LISTES
EN BELGIQUE

	1979		1984	
C.V.P.	1.607.941	29,54 (x)	1.134.012	19,80 (x)
S.P.	698.889	12,84	980.668	17,12
P.S.	573.823	10,58	762.377	13,31
P.R.L.	372.904	6,85	540.597	9,44
P.V.V.	512.363	9,41	494.585	8,63
V.U.	324.540	5,96	484.925	8,46
P.S.C.	445.909	8,19	436.126	7,61
Agalev	77.986	1,43	246.879	4,31
Ecolo	107.837	1,98	220.704	3,85
F.D.F.-C.F.E.	-		142.871	2,49
F.D.F.-R.W.	414.613	7,62	-	
P.W.E.	-		51.899	0,90
Vlaams Blok	-		73.222	1,27
P.C.B.	106.023	1,95	61.604	1,07
P.V.D.A.	36.602	0,67	30.578	0,53
K.P.B.	39.773	0,73	25.765	0,44
S.A.P.-R.A.L.	10.702	0,20	15.446	0,26
P.T.B.	8.821	0,16	13.079	0,22
P.O.S.-L.R.T.	6.209	0,11	10.498	0,18
Divers	96.064	1,78	-	-

(x) en % des votes valables dans l'ensemble du pays.

Le CRISP a également publié, dans le cadre du Courrier Hebdomadaire:

C.H. n° 1040 du 18 mai 1984, Les élections pour le Parlement européen (juin 1984), par Jules Gérard-Libois.

C.H. n° 943-944 du 18 décembre 1981, Les élections législatives du 8 novembre 1981, par Xavier Mabille.

C.H. n° 861 du 7 décembre 1979, Les élections européennes, 7-10 juin 1979.

C.H. n° 840-841 du 1er juin 1979, Les élections directes pour le Parlement européen.

Editeur responsable: J. Gérard-Libois, président-directeur général du CRISP, avenue du Houx, 28, à 1170 Bruxelles.
Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

(à renvoyer au CRISP, rue du Congrès, 35 - 1000 Bruxelles)

BON DE COMMANDE

NOM PRENOM

ADRESSE

LOCALITE CODE POSTAL

T.V.A.

désire obtenir

Paiement à la réception de la facture.

Date:

Signature:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Brassinne (vice-président) - Camille Deguelle - Francis Delpérée-
Michèle Detaille - Hubert Dewez - Jacques Emond - Jules Gérard-Libois
(président) - Serge Govaert - Fernand Herman - Maurice-Pierre Herremans
(vice-président) - Luc Huyse - Jean Ladrière - Roland Michel - François
Perin - Maurice Piraux - Guy Spitaels - Robert Tollet - Jean Van Lierde -
Els Witte - Jacques Yerna

PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL : Jules Gérard-Libois
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT : Xavier Mabille
SECRETAIRE GENERALE : Malou Julin

REDACTRICE EN CHEF : Evelyne Lentzen
CHARGES DE RECHERCHE : Etienne Arcq - Anne Vincent

Souscription : Courrier Hebdomadaire du CRISP :
FB 8.500 par an (TVA comprise)

Banque : 310-0270551-07 C.C.P. : 000-0065824-58
Tél. : (02) 218.32.26